

CA SIAZIM
2026_04_22_02

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

SIÈGE : HÔTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TÉLÉPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Le Conseil d'Administration du SIAZIM s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Biarritz, mercredi 22 avril 2026 à 9h00, sur invitation, en date du 16 avril 2026, adressée par M. Emmanuel ALZURI, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 16 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 avril 2026

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Serge BLANCO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Ana EZCURRA

Présents : M. Serge Blanco, Mme Nathalie DESTANDAU, Mme Sophie Borotra, Mme Ana EZCURRA, M. Emmanuel ALZURI, M. Marc BERARD, M. Marc CAMPANDEGUI

Excusés/absents : M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE (Procuration à Monsieur Serge BLANCO), M. Thomas ANDRO

ELECTION DU PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2 et suivants relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Zone « Ilbarritz-Mouriscot ;

Vu la délibération d'installation du comité syndical en date du 22 avril 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du Président du syndicat ;

Le doyen d'âge de l'assemblée assure la présidence de la séance et procède à l'appel nominal des membres du Comité de Direction du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Zone « Ilbarritz-Mouriscot.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration désigne Mme Ana EZCURRA en qualité de secrétaire de séance.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions applicables, le président du syndicat intercommunal est élu en son sein par le comité syndical, au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours, et le cas échéant à la majorité relative au troisième tour, le plus âgé des candidats étant proclamé élu en cas d'égalité des suffrages.

Il procède à l'appel à candidatures.

Candidat déclaré : M Emmanuel ALZURI

Le président de séance invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection du président du syndicat intercommunal.

Il rappelle qu'à l'appel de son nom, chaque membre dépose dans l'urne son bulletin fermé.

A l'issue du vote de tous les délégués et du premier tour de scrutin, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers municipaux inscrits : 9

- Nombre de votants : 8
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8
 - Bulletins blancs ou nuls (articles L.65 et L.66 du code électoral) : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 8
 - Majorité absolue : 5
-
- M Emmanuel ALZURI a obtenu 8 voix.

M Emmanuel ALZURI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, est déclaré élu Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Zone « Ilbarritz-Mouriscot et il est immédiatement installé.

M Emmanuel ALZURI, élu Président du SIAZIM, prend la présidence de la séance.

Fait et délibéré en séance le 22 avril 2026

Le Président



Le secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.